



**REFERENTIEL INTERNE D'ORGANISATION DE FORMATION ET
D'EVALUATION :
CONDUITE ET MANIPULATION D'UNITE LEGERE TOUT TERRAIN
« ULTT »**



AOUT 2022

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20230316-B-2023-04-GRH-DE
Date de télétransmission : 22/03/2023
Date de réception préfecture : 22/03/2023



Table des matières

1 - Glossaire	3
2 - Finalité de la formation	5
3 - Conception du parcours de la formation	5
3.1 – Inscription :	6
3.3 – Préparation	6
3.4 – Parcours FOAD :	6
4 - Organisation de la formation	7
5 - Mise en œuvre de la formation	8
5.1 – Les moyens logistiques et techniques	8
6 - Les évaluations	9
7 - Fiches par activités	10
7.1 - « Blocs de compétences liés aux domaines d'activités de la formation conduite et manipulation d'Unité Légère Tout Terrain »	11
7.2- « Blocs de compétences transversales liés aux domaines d'activités de la formation conduite et manipulation d'Unité Légère Tout Terrain »	14
8 - Annexes	15
Annexe 1 - Programme type formation conduite et mise en œuvre d'Unité Légère Tout Terrain	16
Annexe 2 - Objectif de l'évaluation	17
Annexe 5 - attestation	19

1 - Glossaire

- **ACCPRO** : ACCompagnateur de PROximité
- **APP** : Atelier Pédagogique Personnalisé
- **CA** : Chef d'Agrès
- **CASDIS** : Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- **CCRM** : Camion-Citerne Rural Moyen
- **CCRMSR** : Camion-Citerne Rural Moyen Secours Routier
- **CNFPT** : Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- **DGSCGC** : Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises
- **ENSOSP** : Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers
- **EPI** : Equipement de Protection Individuelle
- **FMPA** : Formation de Maintien et de Perfectionnement des Acquis
- **FOAD** : Formation Ouverte A Distance
- **FORACC** : FORmateur ACCompagnateur
- **FPT** : Fourgon Pompe Tonne
- **FPTL** : Fourgon Pompe Tonne Léger
- **GDO** : Guide des Doctrines Opérationnelles
- **GNR** : Guide National de Référence
- **GTL** : Groupement Technique et Logistique du SDIS 04
- **GTO** : Guide des Techniques Opérationnelles
- **ICP** : Indicateurs de la Condition Physique
- **MSP** : Mise en Situation Professionnelle
- **ORSEC** : Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
- **PAO** : Prévention Appliquée à l'Opération
- **PEX** : Partages d'EXpériences
- **PIO** : Partages d'Informations Opérationnelles
- **PL** : Poids Lourd
- **PNRS** : Portail National des Ressources et des Savoirs
- **PRAP** : Prévention des Risques liés à l'Activité Physique
- **RIOFE** : Référentiel Interne d'Organisation de Formation et d'Evaluation

Accusé de réception en préfecture 004-280400169-20230316-B-2023-04-GRH-DE Date de télétransmission : 22/03/2023 Date de réception préfecture : 22/03/2023
--

- **RNAC :** Référentiel National d'Activité et de Compétences
- **RNE :** Référentiel National d'Evaluation
- **RPS :** Risques Psycho-Sociaux
- **SDIS 04 :** Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de H^te-Provence
- **SSQVS :** Santé, Sécurité et de la Qualité de Vie en Service
- **SSSM :** Service de Santé et de Secours Médical
- **ULTT :** Unité Légère Tout Terrain

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20230316-B-2023-04-GRH-DE
Date de télétransmission : 22/03/2023
Date de réception préfecture : 22/03/2023

2 - Finalité de la formation

Ce référentiel interne d'organisation de formation et d'évaluation a pour finalité la structuration du parcours de professionnalisation de la conduite et de la manipulation d'Unité Légère Tout Terrain (ULTT)

C'est le document de référence en matière de conception pédagogique.

3 - Conception du parcours de la formation

Le RIOFE reprend l'ensemble des compétences des activités de conduite et manipulation des véhicules et engins. L'organisation de ce parcours est conçue par le bureau de l'ingénierie pédagogique ainsi que les référents pédagogiques du SDIS 04. Cependant, il est convenu que les formateurs chargés de cette formation doivent avant tout tenir compte des compétences précédemment acquises par les apprenants.

Ce diagnostic de compétences est réalisé en amont de la formation par l'équipe pédagogique.

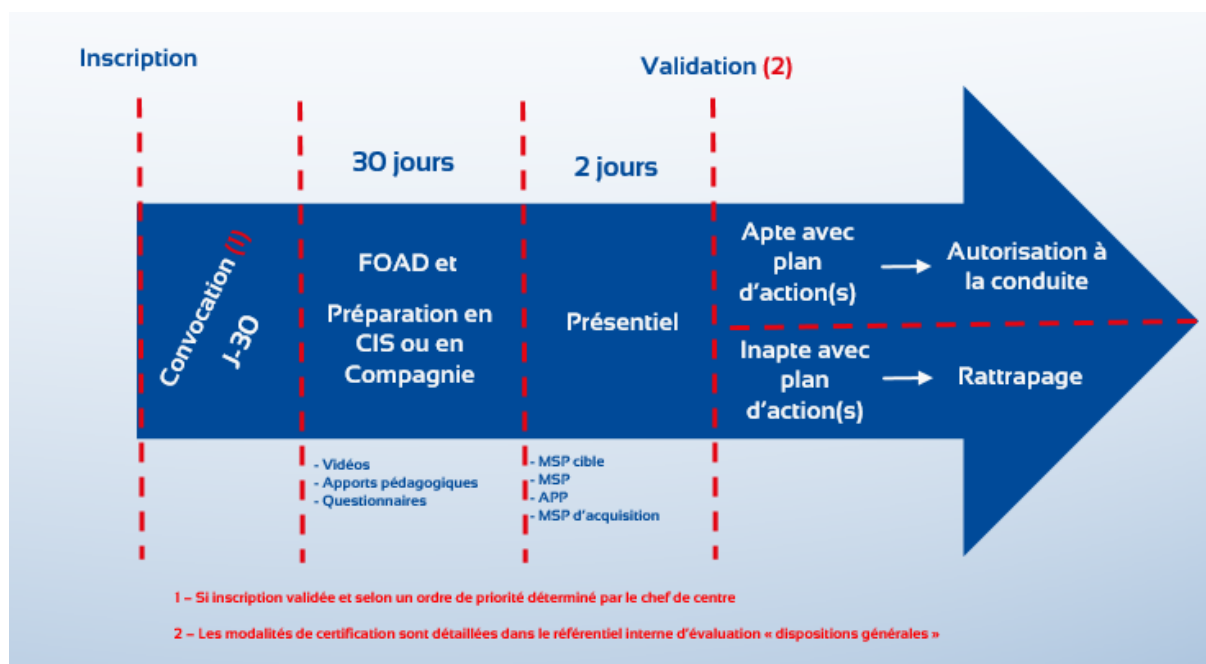
L'équipe pédagogique doit créer des parcours de professionnalisation individualisés, centrés sur une mixité de techniques pédagogiques.

Les Mises en Situation Professionnelle (MSP) doivent représenter la majorité du temps pédagogique et permettre de diagnostiquer l'acquisition ou non des compétences par le stagiaire. Le temps restant est consacré à la mise en œuvre d'Ateliers Pédagogiques Personnalisés (APP).

Certains apports pédagogiques plus théoriques sont assurés en enseignement à distance (plateforme de Formation Ouverte A Distance (FOAD) / E-Learning).

Des périodes d'immersion tuteurées en situation professionnelle ainsi que des stages en structures extérieures peuvent également permettre la consolidation des compétences.

Ci-dessous le parcours type d'une formation de conduite et de manipulation d'Unité Légère Tout Terrain :



3.1 – Inscription :

L'inscription se fait par le biais du logiciel métier « WEB FOR », un mois avant le début de la formation en présentiel. La convocation à la formation sera alors réalisée si les conditions suivantes sont réunies :

- Le circuit de validation de la participation de l'apprenant est complet,
- Le nombre de places est suffisant au regard des priorités fixées par les commandants de compagnie
- Les prérequis vérifiés

3.3 – Préparation

Un tuteur COD2 est désigné par le chef de CIS. Il aura une compétence formation si possible d'ACCPRO ou de FORACC. A défaut le chef de CIS désignera la personne la plus à même d'accompagner l'apprenant dans sa préparation à la formation.

Cette préparation s'effectuera dans le centre de secours d'affectation de l'apprenant ou si nécessaire dans d'autres centres de secours de sa compagnie.

Les préparations se font sur la base technique des doctrines opérationnelles départementales, à défaut sur les GDO, GTO, PEX, PIO disponibles sur le site intranet du SDIS.

3.4 – Parcours FOAD :

Dès la validation de la participation du stagiaire à la formation par le bureau de la mise en œuvre des formations du service formation, l'apprenant reçoit par e-mail ses identifiants et codes d'accès à la plateforme de formation ouverte à distance (FOAD).

Il doit alors réaliser son parcours de formation à distance obligatoire pour débiter la phase « présentielle » de sa formation.

Cette formation à distance est composée de :

- D'une vidéo de lancement
- D'autodiagnostic
- D'apports pédagogiques et de mises en situation
- D'une autoévaluation finale composée d'un questionnaire à choix multiples.

En cas de parcours FOAD, l'apprenant recevra par e-mail ses identifiants et codes d'accès à la plateforme. Il devra alors réaliser son parcours de FOAD dont le contenu est nécessaire pour débiter la phase « présentielle » de sa formation.

4 - Organisation de la formation

Le RIOFE comporte les compétences et éléments de compétences nécessaires à la tenue des activités dans le domaine suivant :

- Conduite et manipulation d'Unité Légère Tout-Terrain

L'organisation pédagogique sur 2 jours maximum de présence de l'apprenant est déterminée selon le nombre de personnes dans le groupe.

Cette organisation incombe de fait à l'équipe pédagogique selon le programme type (annexe 1). Les MSP sont adaptées aux apprenants et à leur environnement.

Après chaque MSP une fiche d'autoévaluation est renseignée par l'apprenant (annexe 6).

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20230316-B-2023-04-GRH-DE
Date de télétransmission : 22/03/2023
Date de réception préfecture : 22/03/2023

5 - Mise en œuvre de la formation

Les formations sont dispensées par une équipe pédagogique composée d'un responsable de formation du SDIS 04 formateur accompagnateur, épaulé par un formateur de conduite inscrit sur liste d'aptitude.

Le responsable de la formation dispose d'un catalogue de MSP (annexe 4) relatif à la formation permettant de vérifier l'acquisition de l'ensemble des compétences définies dans ce référentiel. Ce catalogue n'est pas exhaustif. Les formateurs peuvent adaptés librement d'autres thèmes selon les besoins des apprenants.

Les fiches d'auto-évaluations MSP et les livrets de professionnalisation (annexe 3) seront également fournis. Le responsable de la formation devra prendre connaissance de ces documents au moins un mois avant le début de la phase présentielle.

Il s'assure que tous les moyens humains et logistiques définis ci-dessous seront à sa disposition pendant la phase présentielle.

Il a en charge de déterminer les sites où se dérouleront les MSP, en s'assurant que les conventions d'exercices soient réalisées et respectées. Pour cela il devra se renseigner auprès du service ingénierie du SDIS 04 en charge du suivi et de la gestion des conventions de sites de manœuvres.

Les APP doivent s'appuyer obligatoirement sur les documents de doctrines départementales ou à défaut aux GDO ou GTO.

Les besoins d'encadrement générique sont listés dans le tableau ci-dessous. Ils sont adaptés au cas par cas en fonction des thématiques prévus sur les journées de MSP telles que présentées en annexe 1.

Apprenants	Responsable du stage	Formateurs
4	1	1 (formateur COD pour la journée hors chemin)

Il peut également être complété par un intervenant dans le domaine de la Santé, Sécurité et de la Qualité de Vie en Service (SSQVS) et par tout intervenant spécialisé dans un domaine particulier (spécialités, psychologue, agent GrDF, agent ENEDIS...).

5.1 – Les moyens logistiques et techniques

Selon les thématiques abordés, l'organisation de cette formation requiert tout ou partie des moyens suivants :

Matériel opérationnel :

- ULTT

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20230316-B-2023-04-GRH-DE
Date de télétransmission : 22/03/2023
Date de réception préfecture : 22/03/2023

6 - Les évaluations

La formation conduite et manipulation d'Unité Légère Tout Terrain est formative.

Les objectifs de l'évaluation sont rappelés dans le livret de professionnalisation.

Les modalités d'évaluations devront comporter à minima les autoévaluations (auto-évaluation accompagnée diagnostique, auto-évaluation accompagnée intermédiaire, auto-évaluation accompagnée périodique et auto-évaluation accompagnée d'acquisition).

Elles seront obligatoirement consignées dans le livret individuel de professionnalisation. L'ensemble de ces documents devront être retournés au service formation.

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20230316-B-2023-04-GRH-DE
Date de télétransmission : 22/03/2023
Date de réception préfecture : 22/03/2023

7 - Fiches par activités

Chaque fiche d'activité précise le minimum de ressources et de références à utiliser pour construire les connaissances nécessaires aux compétences.

L'article 3 du décret n°90-850 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels, prévoit que « la doctrine opérationnelle définie par le ministre chargé de la sécurité civile s'applique à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ».

En ce sens, les guides de doctrines, les guides de techniques sont des ressources incontournables tant à la formation qu'à l'exercice des missions.

Les activités et les compétences du présent référentiel doivent se construire en intégrant les documents de références suivants :

- Guide de doctrine opérationnelle (GDO) ;
- Guide de techniques opérationnelles (GTO) ;
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ;
- Guides Nationaux de Références (GNR) ;
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO).

Ces documents sont disponibles sur le site internet du ministère de l'Intérieur et sur le site internet PNRS ENSOSP

<https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Les-sapeurs-pompiers>

<http://pnrs.ensosp.fr/Plateformes/Operationnel/Documents-techniques>

<https://www.sdis04.fr/> (onglet « formation »)

7.1 - « Blocs de compétences liés aux domaines d'activités de la formation conduite et manipulation d'Unité Légère Tout Terrain »

Bloc de compétences 1
Activité : Evaluer la capacité de cheminement et préparer le franchissement (en zone tout-terrain, en zone urbaine étroite...)
Compétences : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Analyser la zone de déplacement et l'objectif à atteindre ➤ 2 - Déterminer le cheminement adapté et les contraintes induites ➤ 3 - Préparer le véhicule et les personnels au cheminement à utiliser
Savoir-agir : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Observer la zone de franchissement <ul style="list-style-type: none"> - Analyser la capacité ou pas de franchissement ➤ 2 - Choisir le cheminement <ul style="list-style-type: none"> - Choisir les techniques de franchissement ➤ 3 - Informer les personnels des choix de franchissement <ul style="list-style-type: none"> - S'assurer de la préparation adaptée pour franchir la zone - S'adapter aux réactions de l'engin
Eléments des compétences :
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Habilités : <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser la technique du TOPD - Maitriser les techniques de franchissements ➤ Attitudes : <ul style="list-style-type: none"> - Respecter les consignes du chef d'agrès - Observer les risques relatifs au franchissement - Appliquer la plus grande prudence - Diriger le véhicule de façon sécuritaire ➤ Connaissances : <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les différentes manœuvres de franchissement - Connaître la capacité de cheminement du véhicule utilisé
Ressources à minima : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Référentiel spécifique relatif à la conduite des engins sapeurs-pompier ➤ Le code de la route ➤ Note de la DSC en date du 10 août 1999 relative à la conduite des engins sapeurs-pompier ➤ Réforme de la formation introduite par l'arrêté du 4 octobre 2017 ➤ Note n°2019-0334 du 30 juillet 2019 relative à l'évolution des parcours formation de la filière conduite (véhicules et engins terrestres) ➤ Arrêté du 20 décembre 2019 relatif à la formation requise pour les sapeurs-pompier professionnels et volontaires des services d'incendie et de secours titulaires de la catégorie B du permis de conduire en application de l'article R. 221-4-1 du code de la route

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20230316-B-2023-04-GRH-DE
Date de télétransmission : 22/03/2023
Date de réception préfecture : 22/03/2023

Bloc de compétences 2
Activité : Conduire en zone tout-terrain
Compétences : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Utiliser les dispositifs spécifiques de l'engin ➤ 2 - Réaliser les manœuvres spécifiques ➤ 3 - Contrôler l'engin après les franchissements en zone tout terrain
Savoir-agir : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Choisir les modalités de franchissement <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les techniques de déplacement ➤ 2 - S'intégrer dans le dispositif opérationnel <ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux objectifs de la mission ➤ 3 - Vérifier l'état général de l'engin <ul style="list-style-type: none"> - Contrôler les organes de sécurité
Eléments des compétences :
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Habilités : <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les dispositifs de franchissements adaptés - Procéder au contrôle du véhicule lors de la relève ou du remisage ➤ Attitudes : <ul style="list-style-type: none"> - Appliquer les consignes - Mesurer l'enjeu de son mode de conduite et en maîtriser les risques - Adopter une conduite sécuritaire lors des franchissements en zone tout terrain ➤ Connaissances : <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les objectifs de la mission - Connaître les différents dispositifs spécifiques de l'engin utilisé
Ressources à minima : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Référentiel spécifique relatif à la conduite des engins sapeurs-pompiers ➤ Le code de la route ➤ Note de la DSC en date du 10 août 1999 relative à la conduite des engins sapeurs-pompiers ➤ Réforme de la formation introduite par l'arrêté du 4 octobre 2017 ➤ Note n°2019-0334 du 30 juillet 2019 relative à l'évolution des parcours formation de la filière conduite (véhicules et engins terrestres) ➤ Arrêté du 20 décembre 2019 relatif à la formation requise pour les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires des services d'incendie et de secours titulaires de la catégorie B du permis de conduire en application de l'article R. 221-4-1 du code de la route

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20230316-B-2023-04-GRH-DE
Date de télétransmission : 22/03/2023
Date de réception préfecture : 22/03/2023

Bloc de compétences 3
Activité : Conduire en zone urbaine étroite
Compétences : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Utiliser les dispositifs spécifiques de l'engin ➤ 2 - Réaliser les manœuvres spécifiques ➤ 3 - Contrôler l'engin après les franchissements de zones urbaines étroites
Savoir-agir : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Choisir les modalités de franchissement <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les techniques de déplacement ➤ 2 - S'intégrer dans le dispositif opérationnel <ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux objectifs de la mission ➤ 3 - Vérifier l'état général de l'engin <ul style="list-style-type: none"> - Contrôler les organes de sécurité
Eléments des compétences :
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Habilités : <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les dispositifs de franchissement adaptés - Procéder au contrôle du véhicule lors de la relève ou du remisage ➤ Attitudes : <ul style="list-style-type: none"> - Appliquer les consignes - Mesurer l'enjeu de son mode de conduite et maîtriser les risques - Adopter une conduite sécuritaire lors des franchissements en zone urbaine étroite ➤ Connaissances : <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les objectifs de la mission - Connaître les différents dispositifs spécifiques de l'engin utilisé
Ressources à minima : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Référentiel spécifique relatif à la conduite des engins sapeurs-pompiers ➤ Le code de la route ➤ Note de la DSC en date du 10 août 1999 relative à la conduite des engins sapeurs-pompiers ➤ Réforme de la formation introduite par l'arrêté du 4 octobre 2017 ➤ Note n°2019-0334 du 30 juillet 2019 relative à l'évolution des parcours formation de la filière conduite (véhicules et engins terrestres) ➤ Arrêté du 20 décembre 2019 relatif à la formation requise pour les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires des services d'incendie et de secours titulaires de la catégorie B du permis de conduire en application de l'article R. 221-4-1 du code de la route

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20230316-B-2023-04-GRH-DE
Date de télétransmission : 22/03/2023
Date de réception préfecture : 22/03/2023

7.2- « Blocs de compétences transversales liés aux domaines d'activités de la formation conduite et manipulation d'Unité Légère Tout Terrain »

Bloc de compétences transversales A
Activité : Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels
Compétences : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Contrôler les équipements de protection individuelle ➤ 2 - Contrôler les matériels et véhicules ➤ 3 - Reconditionner les équipements, matériels et véhicules
Savoir-agir : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Analyser et faire vérifier l'état des équipements de protection individuelle affectés <ul style="list-style-type: none"> - Choisir l'équipement de protection individuelle adapté à la mission - Utiliser avec agilité et dextérité les équipements de protection individuelle - Réaliser des contrôles croisés ➤ 2 - Faire contrôler l'état et le fonctionnement des matériels et véhicules avant, durant et après l'intervention <ul style="list-style-type: none"> - Mesurer l'impact d'une anomalie et d'un dysfonctionnement ➤ 3 - Rendre opérationnel les équipements, matériels et véhicules <ul style="list-style-type: none"> - Signaler les équipements, matériels et véhicules défectueux
Eléments des compétences :
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Habilités : <ul style="list-style-type: none"> - S'équiper des équipements de protection individuelle adaptés - Analyser le fonctionnement des équipements, matériels et véhicules - Signaler un équipement, matériel et véhicule présentant un dysfonctionnement - Remettre en état les équipements, matériels et véhicules ➤ Attitudes : <ul style="list-style-type: none"> - Détecter un équipement, matériel et véhicule présentant un dysfonctionnement - Nuancer le dysfonctionnement impactant ou pas l'activité opérationnelle ➤ Connaissances : <ul style="list-style-type: none"> - Capacités et modalités d'utilisation des équipements, matériels et véhicules - Démarche qualité et amélioration continue
Ressources à minima : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Guide technique d'utilisation et de reconditionnement des équipements, matériels et véhicules ➤ Règlement intérieur du SDISO4 ➤ Règlement opérationnel du SDISO4

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20230316-B-2023-04-GRH-DE
Date de télétransmission : 22/03/2023
Date de réception préfecture : 22/03/2023

8 - Annexes

- Annexe 1 Programme type
- Annexe 2 Objectif de l'évaluation
- Annexe 3 Livret de professionnalisation
- Annexe 4 Fiches d'auto-évaluation
- Annexe 5 Attestation

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20230316-B-2023-04-GRH-DE
Date de télétransmission : 22/03/2023
Date de réception préfecture : 22/03/2023

Annexe 1 - Programme type formation conduite et mise en œuvre d'Unité Légère Tout Terrain

J1	08h00	12h00	Repas	14h00	18h00
	Conduite en tout terrain			Conduite en tout terrain	

J2	08h00	12h00	Repas	14h00	18h00
	Conduite en zone urbaine étroite			- Reconditionnement matériel et véhicules - Colloque de fin de formation	

Annexe 2 - Objectif de l'évaluation

L'évaluation permet de mesurer, d'apprécier, à l'aide de critères et d'indicateurs adaptés, l'atteinte par le stagiaire, de niveaux de compétences lui permettant d'assurer avec autonomie les activités données. L'évaluation doit permettre de :

- Mesurer la performance en évaluant l'efficacité de l'atteinte de l'objectif ;
- Mesurer la concordance en évaluant le respect des doctrines (« règles de l'art ») ;
- Mesurer la singularité en évaluant la capacité d'adaptation.

L'auto-évaluation favorise la prise de conscience du stagiaire sur son évolution.

2.2.1 - Compétences des domaines d'activités de la conduite et de la mise en œuvre d'Unité Légère Tout Terrain

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIEES	SAVOIRS-AGIR	Pondération des compétences
1 - Evaluer la capacité de cheminement et préparer le franchissement (en zone tout-terrain, en zone urbaine étroite)	Analyser la zone de déplacement et l'objectif à atteindre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Observer la zone de franchissement ➤ Analyser la capacité ou pas de franchissement 	
	Déterminer le cheminement adapté et les contraintes induites	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Choisir le cheminement ➤ Choisir les technique de franchissement 	
	Préparer le véhicule et les personnels au cheminement à utiliser	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Informer les personnels des choix de franchissement ➤ S'assurer de la préparation adaptée pour franchir la zone ➤ S'adapter aux réactions de l'engin 	
2 - Conduire en tout-terrain	Utiliser les dispositifs spécifiques de l'engin	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Choisir les modalités de franchissement ➤ Utiliser les techniques de déplacement 	
	Réaliser les manœuvres spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ S'intégrer dans un dispositif opérationnel ➤ Répondre aux objectif de la mission 	
	Contrôler l'engin après les franchissements	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Vérifier l'état général de l'engin ➤ Contrôler les organes de sécurité 	
3 - Conduire en zone urbaine étroite	Utiliser les dispositifs spécifiques de l'engin	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Choisir les modalités de franchissement ➤ Utiliser les techniques de déplacement 	
	Réaliser les manœuvres spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ S'intégrer dans un dispositif opérationnel ➤ Répondre aux objectif de la mission 	
	Contrôler l'engin après les franchissements de zones urbaines étroites	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Vérifier l'état général de l'engin ➤ Contrôler les organes de sécurité 	

Principes :

- Case(s) grisée(s) = compétences devant être « acquises »
- Case(s) blanche(s) = a minima compétence « en cours d'acquisition »

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20230316-B-2023-04-GRH-DE
Date de télétransmission : 22/03/2023
Date de réception préfecture : 22/03/2023

2.2.2 - Compétences transversales de la formation conduite d'Unité Légère Tout Terrain

Les compétences transversales s'évaluent lors des mises en situations relatives aux domaines d'activités de la conduite et de la mise en œuvre d'Unité Légère Tout Terrain

D. Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels	Contrôler les équipements de protection individuelle	- Analyser et faire vérifier l'état des équipements de protection individuelle affectés - Choisir l'équipement de protection individuelle adapté à la mission - Utiliser avec agilité et dextérité les équipements de protection individuelle - Réaliser des contrôles croisés - Contrôler les équipements de protection individuelle	
	Organiser les matériels et véhicules	- Contrôler l'état et le fonctionnement des matériels et véhicules avant, durant et après l'intervention - Mesurer l'impact d'une anomalie et d'un dysfonctionnement - Réaliser des contrôles croisés	
	Reconditionner les équipements, matériels et véhicules	- Rendre opérationnel les équipements, matériels et véhicules - Signaler les équipements, matériels et véhicules défectueux	

Principes :

- Case(s) grisée(s) = compétences devant être « acquises »
- Case(s) blanche(s) = a minima compétence « en cours d'acquisition »

Annexe 5 - attestation

Attestation de suivi de la formation « Conduite et manipulation d'Unité Légère Tout Terrain »

L'attestation de fin de formation doit préciser :

- L'identité du stagiaire
- La nature de la formation (formation continue) dont les références réglementaires (arrêté du ...)
- Le nom de la formation (ex : formation de chef d'agrès tout-engin)
- La date
- La durée de la formation (jours ou heures)

Elle doit être signée par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant.

Elle doit être délivrée dès la fin de la formation.

Elle peut synthétiser l'ensemble des blocs de compétences suivis durant la formation.

Le modèle, les logos sont à la charge de l'organisme de formation.

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20230316-B-2023-04-GRH-DE
Date de télétransmission : 22/03/2023
Date de réception préfecture : 22/03/2023



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES DE HAUTE SAVOIE

95, avenue Henri Jaubert - CS 39008 - 04990 DIGNE-LES-BAINS cedex 9
04.92.30.89.00 - contact@sdis04.fr - www.sdis04.fr

Accusé de réception en préfecture
064-28040169-20230316-B-2023-04-GRH-DE
Date de télétransmission : 22/03/2023
Date de réception préfecture : 22/03/2023

